

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE N° 033/2020

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Avenue Emile Evellier et Route du Col de la Luère.
Raccordement Parc Evellier 20 avenue Emile Evellier**

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société RAMPA ENERGIE en date du 22 janvier 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de raccordement du parc Evellier au 20 Avenue Emile Evellier

CONSIDERANT qu'il importe de régler la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que les voies en cause sont en agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 24 février vendredi 6 mars 2020 inclus la circulation depuis le giratoire (RD30/RD24) sur l'avenue Emile Evellier -RD30-, en direction du centre-ville de Grézieu-la-Varenne, jusqu'au stop sera interdite, sauf le weekend.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la RD24 – Route du Col de la Luère, la RD489 – Route de Bordeaux et la RD30 – Avenue Lucien Blanc

ARTICLE 3 : Du lundi 09 mars au vendredi 10 avril 2020, la chaussée sera réduite sur la Route du Col de la Luère -RD24, du rond-point (RD30/RD24) au chemin du Ravignon

ARTICLE 4 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit de tous ces travaux.

ARTICLE 5 : La circulation sera régulée en alternat par feux et limitée à 30 km/h pour tous ces travaux.

ARTICLE 6 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Madame la Présidente du SYTRAL
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu la Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société RAMPA ENERGIES, Parc Rhône Vallée, 07250 LE POUZIN.

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 13 février 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

